

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 27 juin 2019

nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
64	33	10	43

L'an deux mil dix neuf, le jeudi vingt sept juin, le Conseil de GrandSoissons Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Marie CARRE

Convocation en date du
17/06/19
date d'affichage
2 JUIL. 2019

PRESENTS

Mesdames Lemoine, Sobata, Cordevant, Abad, Deville-Cristante représentée par M Bonnaud, Parisot, Errasti, Maarouf représentée par Mme Boureux, Bossu représentée par M Sow, Boureux, Voyeux représentée par M Potier, Legrand, Tuloup représentée par M Delattre, Lebée-Delattre.

Messieurs Mathaut, Beaudon, Deulceux, De Baere, Moitié, Marchal représenté par M Moitié, Corneille, Dumaire, Walkowiak, Couvreur G, Deram, Couteau JM, Carré, Lallys, Crémont, Bonnaud, Vanier représenté par M Hanse, Hanse, Louvet, Engrand représenté par M Louvet, Tordeux P représenté par M Crémont, Sow, Potier, Droux, Lhuissiez représenté par M Droux, Delattre, Nonni, Asselin, Tordeux N.

Secrétaire de séance : Monsieur Dumaire

N°16	Rapporteur
Habitat	S LEBEE-DELATTRE
Programme local de l'habitat : bilan à mi-parcours du PLH adopté le 30 juin 2016	

Par délibération n°15 du 30 juin 2016, GrandSoissons Agglomération a adopté son Programme Local de l'Habitat, pour une durée d'application de 6 ans. Ce document définit les grandes orientations en matière de logement et d'hébergement sur le territoire.

Il associe l'ensemble des acteurs du domaine de l'habitat et du cadre de vie sur le territoire.

Selon l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation, l'EPCI doit délibérer sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et de son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. Il communique ce bilan pour avis au représentant de l'État et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, trois ans après son adoption.

À ce titre, GrandSoissons Agglomération a réalisé un bilan à mi-parcours du PLH qui figure en annexe de la présente délibération.

Bilan de l'application du PLH

Le PLH préconise 15 actions pour répondre aux orientations du document.

Le bilan par action, à mi-parcours, fait état de :

•Action 1 - produire plus de 1500 logements selon les déclinaisons communales : production insuffisante de logements pour répondre aux objectifs du programme

•Action 2 - produire des logements locatifs sociaux : production conforme aux objectifs quantitatifs

•Action 3 - mobiliser le parc privé pour développer l'offre locative sociale : mise en place de l'Intermédiation locative (IML) par des associations pour loger des publics spécifiques, en difficulté ou aux besoins particuliers

•Action 4 - aider l'accession abordable et l'accession sociale à la propriété : 35 PSLA programmés, avec garanties des emprunts des constructeurs par GrandSoissons Agglomération ; financement des futurs écoquartiers de Crouy et de Billy-sur-Aisne ; 32 accessions financées grâce au programme « ma maison dans l'Aisne » entre 2014 et 2018 ; et 36 logements en accession à la propriété prévus dans le cadre du projet NPNRU de Saint-Crépin à Soissons

•Action 5 - agir sur le peuplement des quartiers : mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et création de mixité sociale dans le parc locatif social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

•Action 6 - améliorer le parc public : prévision de réhabilitation de 163 logements aidés neufs dans le cadre du projet NPNRU de Saint-Crépin à Soissons

•Action 7 - améliorer le parc privé : lancement depuis juin 2016 et prolongation jusqu'à mai 2021 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; atteinte des objectifs de rénovation énergétique et d'adaptation des logements ; pérennisation d'une plateforme de la rénovation énergétique

•Action 8 - maîtriser le foncier : mobilisation de GrandSoissons Agglomération et de l'Établissement public foncier des territoires Aisne et Oise pour la maîtrise foncière des opérations à vocation d'habitat

•Action 9 - travailler sur les formes urbaines selon les prescriptions du SCoT : limitation de la consommation foncière à vocation habitat en privilégiant le renouvellement urbain conforme au SCoT ; élaboration et approbation du plan de paysage du Soissonnais

•Action 10 - lutter contre la vacance : mise en place du programme « Action cœur de ville » et préfiguration d'une OPAH-RU sur le centre-ville de Soissons

•Action 11 - poursuivre les actions en direction des ménages les plus fragiles : participation au financement du FSL

•Action 12 - accompagner les publics spécifiques dans la recherche de solutions de logements adaptés : lancement du dispositif « Adalogis » par SoliHa, visant à faciliter l'accès au logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

•Action 13 - répondre aux exigences du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : maintien et fonctionnement de l'aire de grand passage

•Action 14 - piloter et communiquer autour du PLH : participation au bureau du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement ; participation à l'élaboration des PLU des communes de GrandSoissons Agglomération

•Action 15 - créer l'observatoire de l'habitat : publications de « Lettres de l'habitat »

Préconisations pour la deuxième période de mise en œuvre du PLH

•Action 1 – produire plus de 1500 logements selon les déclinaisons communales : augmenter le rythme de production de logements, notamment privés, pour atteindre les objectifs à l'horizon 2021 (déficit de 68 logements par an entre 2016 et 2018) ; augmenter le rythme de production principalement dans les communes périurbaines et rurales

•Action 2 - produire des logements locatifs sociaux : mieux répartir la production de logements locatifs sociaux entre les communes

•Action 3 - développer une offre locative aidée dans le parc privé : mobilisation insuffisante de ce parc pour répondre aux objectifs quantitatifs

•Action 5 - agir sur le peuplement : créer plus de mixité sociale hors QPV dans le parc locatif social

•Action 6 - améliorer le parc public : augmenter le rythme de réhabilitation du parc afin de diminuer plus rapidement sa consommation énergétique

•Action 9 - travailler sur les formes urbaines : mettre en œuvre l'observatoire du foncier

•Action 10 - lutter contre la vacance : mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre la vacance pour l'ensemble des quartiers et des communes, en complément des actions engagées dans le cadre du programme « Action cœur de ville » à Soissons

•Action 12 - accompagner les publics spécifiques : créer un support d'information à destination des personnes âgées

•Action 13 - répondre aux exigences du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (aire d'accueil et accompagnement social pour l'ancrage des familles)

•Action 14 - communiquer autour du PLH : améliorer la visibilité de l'observatoire de l'habitat et délibérer au moins une fois par an sur la réalisation du PLH

A l'analyse de ce bilan, il apparaît approprié de maintenir en vigueur le PLH approuvé le 30 juin 2016 et d'intensifier les efforts de GrandSoissons Agglomération et de ses partenaires pour atteindre les objectifs qui y sont fixés.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- **APPROUVER** le bilan mi-parcours du PLH 2015-2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DECIDER** de maintenir en vigueur le PLH adopté le 30 juin 2016 ;
- **AUTORISER** le Président à transmettre ce bilan à mi-parcours aux partenaires de la politique locale de l'habitat.

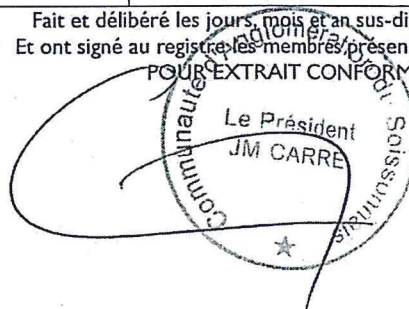
Avis favorable de la commission « Habitat » du 27 mai 2019

**AVIS FAVORABLE DU BUREAU
A L'UNANIMITE**

**Après délibération, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent dossier
selon le vote ci-dessous**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
43	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception en préfecture
002-240200477-20190702-19_00207-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

